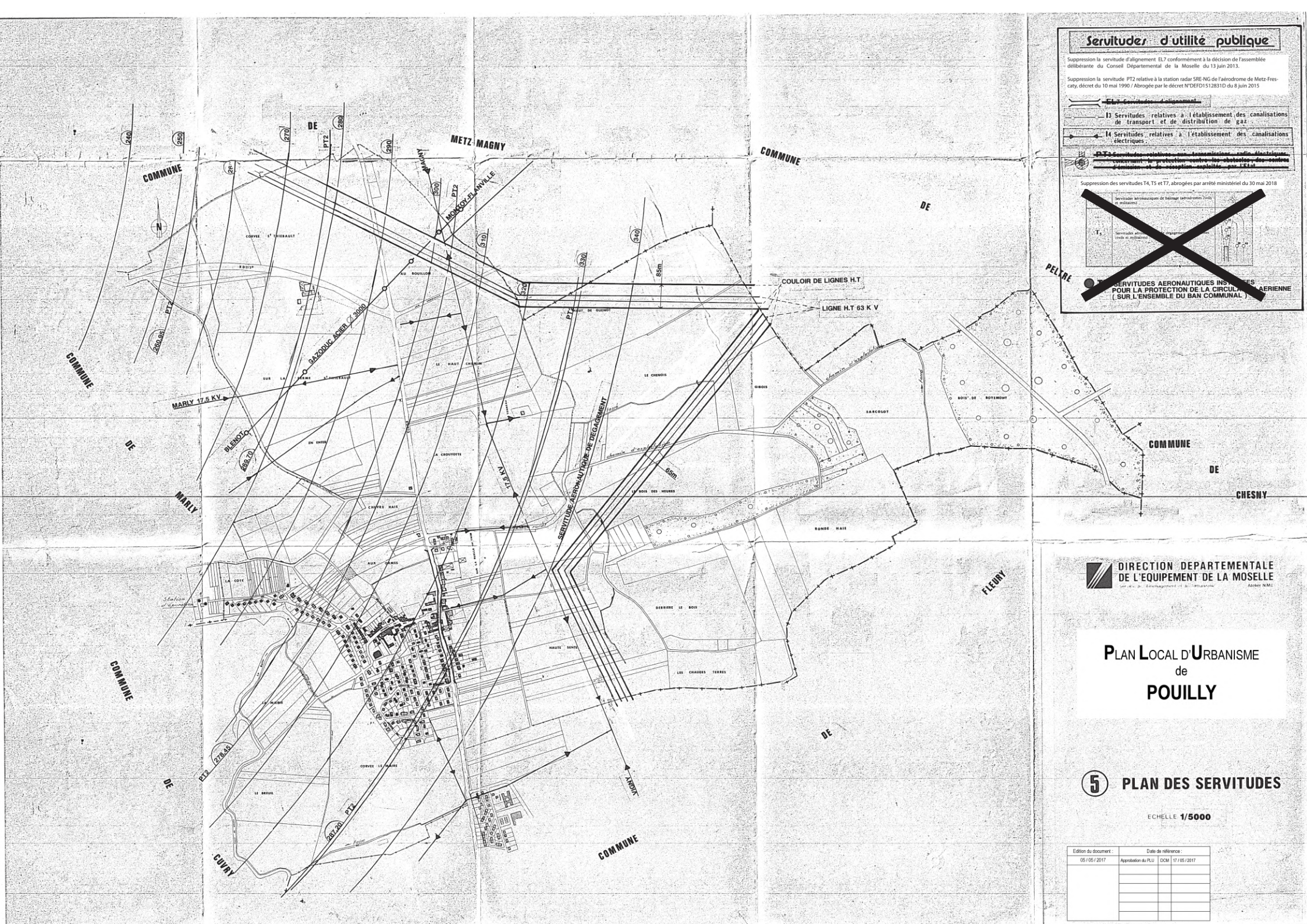

Servitudes d'utilité publique

Suppression la servitude d'alignement EL7 conformément à la décision de l'assemblée délibérante du Conseil Départemental de la Moselle du 13 juin 2013.

Suppression la servitude PT2 relative à la station radar SRE-NG de l'aérodrome de Metz-Frescaty, décret du 10 mai 1990 / Abrogée par le décret N°DEFD1512831D du 8 juin 2015

~~EL7 Servitudes d'alignement~~

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz :

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques :

~~PT2 Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat~~

Suppression des servitudes T4, T5 et T7, abrogées par arrêté ministériel du 30 mai 2018

~~T7 SERVITUDES AERONAUTIQUES INSTITUEES POUR LA PROTECTION DE LA CIRCULATION AERIENNE (SUR L'ENSEMBLE DU BAN COMMUNAL)~~

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE LA MOSELLE
Service de l'Aménagement et de l'Urbanisme
Atelier N.M.I.

PLAN LOCAL D'URBANISME de POUILLY

5 PLAN DES SERVITUDES

ECHELLE **1/5000**

Edition du document :	Date de référence :		
05 / 05 / 2017	Approbation du PLU	DCM	17 / 05 / 2017